

## DÉCISION MUNICIPALE

2024-097

Service : Finances – commande publique  
Références : LD

**Objet : ENTRETIEN D'ESPACES VERTS ET NATURELS DE LA COMMUNE DE COUËRON - MARCHÉ RESERVE A DES STRUCTURES D'INSERTION PAR L'ACTIVITE ECONOMIQUE (SIAE) - AVENANT N°1 - APPROBATION**

**Le Maire de la Ville de Couëron,**

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L.2122-22 ;**

**Vu les articles R. 2123-1 et R. 2123-4 à 2123-7 du Code de la commande publique relatifs aux marchés passés selon la procédure adaptée ;**

**Vu la délibération n°2020-24 du 3 juillet 2020, par laquelle le conseil municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, une partie de ses attributions en le chargeant de prendre les décisions qui s'imposent à l'égard de toutes les matières énumérées à l'article L.2122-22 susvisé ;**

**Vu la décision municipale n°2021-98 en date du 6 décembre 2021, attribuant le marché d'entretien d'espaces verts et naturels de la commune de Couëron ;**

**Considérant l'augmentation du SMIC et la valeur du point de la convention collective du prestataire ;**

### décide

**Article 1 :** De signer l'avenant n°1 au marché d'entretien d'espaces verts et naturels de la commune de Couëron avec l'entreprise O.C.E.A.N pour un montant de 6 000€ HT, portant le marché à 126 000€ HT, introduisant un écart de 5%.

**Article 2 :** D'imputer le paiement de ces prestations sur le budget principal de la Ville.

**Article 3 :** La présente décision sera affichée et publiée conformément aux articles L.2131-1 et L.2131-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

A Couëron, le 24/09/2024

Carole Grelaud  
Maire



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes (6 allée de l'île Gloriette, 44000 Nantes) ou par télérecours <https://citoyens.telerecours.fr/> dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Mise en ligne sur le site Internet de la Ville du 24/09/2024 au 24/11/2024 Transmise en Préfecture le : 24/09/2024